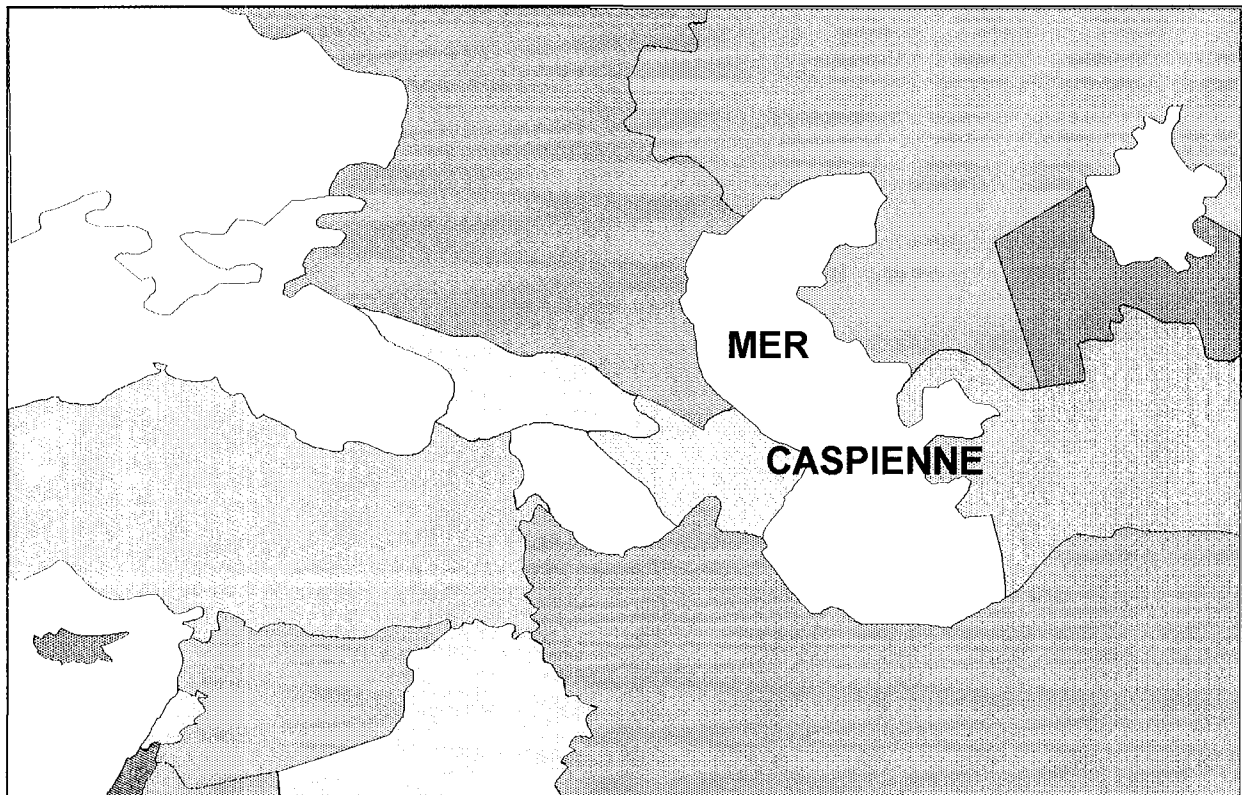


MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE



LA MER CASPIENNE, NOUVEAU CENTRE DE GRAVITE DE L'ECONOMIE DU XXIème SIECLE

5ème Promotion 1997 / 1998
Division C / Groupe C 1
Décembre 1997

Capitaine de corvette
BOULAT Vincent

RESUME DU MEMOIRE :

Les pays formant le coeur de l'Eurasie et entourant les mers intérieures que sont la mer Noire et la mer Caspienne ont retrouvé une existence indépendante depuis la chute du mur de Berlin et l'éclatement de l'Union soviétique.

Pour l'instant, et au moins pour ce qui concerne les pays riverains de la mer Caspienne, le « chacun pour soi » l'emporte sur la volonté d'ouvrir une « nouvelle route de la soie ». Les économies émergentes des Etats de Transcaucasie tournent autour des oléoducs, gazoducs, voies ferrées, lignes à haute tension et terminaux portuaires.

Cette région attire les convoitises et devient le théâtre des luttes d'influence des grandes puissances, à un point tel que le centre de gravité de l'économie du XXIème siècle semble se déplacer vers l'Est.

SOMMAIRE

I - Introduction	(page 4)
II - Géographie de la région	(page 5)
III - Les Etats riverains de la Caspienne	(page 5)
III. 1. Les dividendes de l'éclatement de l'ex-Union soviétique	
III. 2. Les républiques de Transcaucasie : quelle marge de manoeuvre ?	
III. 3. Les Etats de la région	
III. 3. 1. La République d'Arménie	
III. 3. 2. La République azerbaïdjanaise	
III. 3. 3. La République de Géorgie	
III. 3. 4. La République du Kazakhstan	
III. 3. 5. Le Turkménistan	
III. 3. 6. La République islamique d'Iran	
III. 3. 7. La République de Russie	
III. 4. Les organisations régionales	
III. 5. Le Produit intérieur brut (PIB) des Etats de la région	
IV - La région de la Caspienne et le reste du monde	(page 9)
IV. 1. Les intérêts américains	
IV. 2. La problématique russe	
IV. 3. La France et le Caucase	
IV. 4. La Transcaucasie et les compagnies étrangères	
V - Enjeux géostratégiques de la Caspienne	(page 11)
V. 1. Des réserves considérables	
V. 2. L'acheminement de l'énergie	
VI - Conclusion	(page 13)

ANNEXES

ANNEXE A : - La loi américaine D'Amato Kennedy	(page 14)
- Le statut de la mer Caspienne	
- Le groupe de Minsk	
- Les organisations régionales	
ANNEXE B : Les Etats de la région	(page 16)
ANNEXE C : L'exemple azerbaïdjanais	(page 18)
ANNEXE D : Bibliographie	(page 19)
Cartographie :	
- Géographie physique	
- La Transcaucasie	
- L'acheminement des hydrocarbures dans le Caucase	

I - Introduction

Bien que moins importantes que celles du golfe Persique, les réserves d'hydrocarbures de la mer Caspienne - pétrole et gaz - constituent un véritable enjeu pour le développement des pays riverains (Russie, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Turkménistan et Iran) et plus ou moins proches (Afghanistan, Arménie, Bulgarie, Grèce, Pakistan, Turquie).

Le 28 septembre 1997, le groupe français TOTAL signe un contrat gazier avec l'Iran pour un montant de 12 milliards de francs. Bien que cette somme ne représente que 40% d'un accord plus global (la Russie -société Gazprom- et la Malaisie -société Pétronas- se partageant à égalité les 60% de participation restant), il n'en faut pas moins pour provoquer l'irritation des américains : en effet, d'après ces derniers, la société française contrevient à la loi américaine interdisant depuis 1996 les investissements pétroliers ou gaziers de plus de 40 millions de dollars chez les ayatollahs (loi D'Amato-Kennedy, détaillée en annexe A).

Le 30 septembre 1997, lors de sa chronique matinale sur France Inter, le journaliste Dominique Bromberger reprend cette information en la mettant en perspective : l'intérêt, pour l'OPEP, des pays importateurs de pétrole ne va-t-il pas diminuer en même temps que le conflit israëlo-arabe perdra en intensité et, en revanche, celui pour l'Iran ne va-t-il pas croître en même temps que le conflit en Tchéchénie touche à sa fin ? En effet, le vrai problème pour la région n'est pas tant celui de la ressource que celui du transport du gaz ou du pétrole depuis la Caspienne vers la mer Noire, la mer Méditerranée ou l'Océan Indien.

En poussant plus loin encore cette analyse, ne peut-on pas non plus envisager un déplacement du centre de gravité économique, politique et stratégique vers la mer Caspienne au détriment du Golfe arabo-persique ? **Dans ces conditions, ne doit-on pas s'attendre à ce que la mer Caspienne devienne l'un des tout premiers centres de gravité de l'économie du XXIème siècle et l'objet de tous les enjeux?**

Les années postérieures à la deuxième guerre du Golfe (1990-1991) ont souligné les rivalités existant entre les différents Etats entourant la mer Caspienne. Depuis l'effondrement de l'ex-Union soviétique, les Etats-Unis renforcent leur rôle dans la région pendant que les puissances régionales (Russie, Turquie, Iran) cherchent leurs marques. Le pétrole - comme le gaz - attise les convoitises des grandes compagnies des pays industrialisés, attire les capitaux du monde entier et constitue la principale raison d'être d'un nouveau jeu diplomatique.

Après quelques rappels de géographie, nous étudierons comment les Etats riverains de la mer Caspienne et les autres puissances étrangères ont dessiné la carte géopolitique actuelle de la région. Nous examinerons ensuite les convergences et les divergences d'intérêts et les stratégies propres à chacun. Nous détaillerons le problème particulier de l'acheminement de la ressource - gaz et pétrole - de la Caspienne vers la mer Noire, la mer Méditerranée ou le Golfe arabo-persique. Nous montrerons ainsi combien l'affirmation prospective précédemment citée est fondée.

II - Géographie de la région

La mer Caspienne (latitude moyenne 42°00 Nord - longitude moyenne 050° 30 Est), ayant la forme d'un immense « lac », est une des frontières naturelles entre l'Asie et l'Europe. Cette étendue salée, d'un niveau de 28 mètres au-dessous du niveau marin, est en voie de régression constante, malgré l'apport de la Volga ; sa surface ne dépasserait plus 360 000 km² quand la plupart des documents officiels laissent apparaître des valeurs de l'ordre de 600 000 km²... Sa rive Sud borde l'Iran, limite Ouest de l'espace continu du monde persan (Iran, Afghanistan et Tadjikistan) qui fait le lien entre le Moyen-Orient et l'Asie centrale. La rive Nord-Ouest borde la Russie (républiques de Kalmoukie et du Daghestan), la rive Nord-Est est la frontière maritime du Kazakhstan, la rive Est est celle du Turkménistan, enfin la rive Ouest est celle de l'Azerbaïdjan. (Se reporter aux cartes jointes en annexe)

L'Azerbaïdjan, dont il sera beaucoup question dans les paragraphes suivants, constitue, avec la Géorgie et l'Arménie (ses deux voisins de l'Ouest), l'entité géopolitique de la Transcaucasie.

III - Les Etats riverains de la Caspienne

III. 1. Les dividendes de l'éclatement de l'ex-Union soviétique ;

Les républiques de Transcaucasie doivent faire face au double défi de sortir du communisme et de sortir de l'URSS. Elles ont été confrontées à un faisceau de priorités simultanées : construire un Etat de droit, réformer une économie sinistrée, battre monnaie, redéfinir la protection sociale, bâtir une armée nationale, assurer la sécurité du territoire et des frontières, sortir de l'isolement, échapper en douceur à la tutelle de Moscou sans être happées dans une autre orbite indésirable, devenir un acteur au niveau régional, voire global. Tout cela, dans un contexte de pénurie, de chaos économique et politique, de conflits « ethniques », de bouleversements des équilibres internationaux et des enjeux, et en l'absence de références étatiques autres que des royaumes médiévaux ou les éphémères républiques issues de l'éclatement de l'empire tsariste en 1917-1920, mais qui, par leur sort, pouvaient tout aussi bien constituer un modèle négatif.

Pour exister, ces républiques sont entrées dans le jeu des relations internationales. Elles ont été admises dans les principales organisations à vocation universelle - ONU, CSCE, UNESCO, FMI, Banque mondiale, etc. -. Certaines frappent aux portes des clubs plus fermés comme le Conseil de l'Europe ou l'Union européenne, l'OTAN ou l'UEO ou participent à de nouvelles structures de recomposition régionale. Visites officielles, échanges de délégations de toute nature, accords d'amitié et de coopération se sont multipliés.

Les débuts des républiques de Transcaucasie se situent après la chute du mur de Berlin et après l'éclatement de l'ex-URSS. Ils ont été marqués par l'inexpérience, le manque de spécialistes, l'absence de moyens, de devises fortes et d'informations, l'inexistence même de bâtiments diplomatiques et l'ignorance du fonctionnement des institutions internationales.

Le discours de politique extérieure des nouveaux Etats indépendants prend peu ou prou les trois grands éléments d'incertitude suivants :

- néo-impérialisme et imprévisibilité de la Russie ;
- ambition hégémonique résurgente des puissances rivales voisines, à la faveur du vide géostratégique ;

- niveau d'engagement de l'Occident, divisé et tendant à privilégier ses relations avec Moscou.

Ce discours ne doit pas surprendre : il n'est pas aisé de s'adapter à un environnement international lui-même en transition, de définir ses intérêts nationaux dans un monde sans repères et de les poursuivre en étant capable d'assumer l'opposition de ses voisins ou d'une puissance hégémonique. En revanche, il est rassurant de s'appuyer sur des racines communes aux Etats voisins comme la langue ou la religion.

Par exemple la Turquie s'intéresse particulièrement aux événements se déroulant autour de la Caspienne : pour des questions de proximité géographique bien sûr, mais surtout pour des motivations économiques, culturelles et stratégiques. Plus de cent millions de turcophones vivent dans les anciennes républiques de l'URSS, en particulier au Turkménistan. En se tournant vers la Turquie, les républiques musulmanes de Transcaucasie seront moins influencées par l'activisme islamique de l'Iran. Enfin, acheminer le pétrole via la Turquie lierait définitivement ce pays aux intérêts occidentaux. Ainsi la parenté linguistique, les intérêts géopolitiques et le soutien permanent d'Ankara sur la question du Karabakh ont rapproché la Turquie et l'Azerbaïdjan : la Turquie a été le premier Etat à reconnaître ce pays puis à lui ouvrir ses frontières terrestres (Nakhitchevan) et aériennes. Ce pays turcophone est une porte sur l'Asie centrale, un point d'appui pour contrecarrer l'Iran et une source de combustibles.

III. 2. Les républiques de Transcaucasie : quelle marge de manoeuvre ?

Au-delà de leurs similitudes, qui attestent de la prégnance du moule soviétique, comment, entre ce qui relève de la longue durée (histoire, géographie, culture, religion, identité, mentalités) et ce qui est plus conjoncturel (démographie, économie, politique), dégager les facteurs qui déterminent les tendances fortes en faveur de l'alignement sur Moscou ou, au contraire, de l'autonomie, au milieu d'un écheveau de contraintes et d'atouts ambivalents et mouvants ? Il n'y a pas, bien sûr, de solution unique. Par exemple, on connaît les effets pervers d'un pactole pétrolier ou gazier qui accroît les pressions extérieures exercées sur le pays qui les possède, sans profiter nécessairement au développement, lorsque les dividendes sont accaparés par des clans mafieux ou que la perspective d'une rente facile porte moins aux efforts d'imagination pour réorganiser l'économie. Ainsi la croissance du PIB ces dernières années a été plus forte en Arménie, dépourvue de richesses, qu'en Azerbaïdjan ou au Turkménistan (cf. annexe B).

On peut aussi dresser un classement hiérarchisé des Etats selon leur aptitude à l'indépendance, face aux pressions russes, en fonction des données « matérielles » - cohésion ethnique, viabilité économique, capacité de défense. La référence à la dimension régionale permet une meilleure lecture des contraintes géopolitiques de longue durée, comme l'existence dans le voisinage d'un contrepoids possible à l'hégémonie russe (cf. IV. 2.) : l'Asie centrale et la Transcaucasie sont tiraillées entre plusieurs pôles d'attraction - Russie, Iran, Turquie - et références identitaires concurrentes (musulmane, turque, centrasiatique, nationale).

III. 3. Les Etats de la région ;

Des compléments, sur les sept Etats suivants, sont donnés en annexe B.

III. 3. 1. La République d'Arménie ;

Le Haut-Karabakh, situé en Azerbaïdjan, est peuplé en majorité d'Arméniens qui réclament leur rattachement à l'Arménie. Thème central lors des discours inauguraux lors de l'admission de l'Arménie, comme de l'Azerbaïdjan, à l'ONU (février 1992), le conflit du Karabakh dicte la politique extérieure et influence les évolutions internes en Arménie (cf. « le groupe de Minsk » en annexe A).

III. 3. 2. La République azerbaïdjanaise ;

En cette fin de décennie, l'Azerbaïdjan semble à la veille de devenir le centre nerveux de la vie économique en Transcaucasie et dans le Caucase russe - rôle particulier de la Tchétchénie, par laquelle devrait transiter une partie importante du « nouveau pétrole » azerbaïdjanais -. Mais pour Bakou, la gestion géopolitique de cette manne pétrolière est complexe. Alors que contrats pétroliers et partenariats se multiplient avec les plus grandes compagnies occidentales et russes, de nombreuses questions restent en suspens : privilégier une alliance Russie/CEI ou Turquie/Occident ? Un cinquième du territoire reste occupé par les combattants arméniens (alors que le pays compte un million de réfugiés), dans le contexte de la situation bloquée au Haut-Karabakh. Malgré un cessez-le-feu, signé en mai 1994 à Moscou, le conflit du Karabakh n'a pas trouvé de solution politique à ce jour et reste un levier pour la Russie tant que celle-ci n'a pas obtenu satisfaction sur deux points : une présence militaire en Azerbaïdjan et le contrôle des projets pétroliers. Concernant la production de pétrole, le contrat de Kyapaz, signé en juillet 1997, assure aux compagnies russes une place prépondérante, même si ces dernières n'avaient obtenu qu'une participation de 10% dans le Consortium International de la Caspienne (AMOC). La Russie, l'Iran et le Turkménistan s'opposent à l'Azerbaïdjan sur la question des eaux territoriales.

III. 3. 3. La République de Géorgie ;

Sa souveraineté est contestée (séparatisme en Abkhazie). L'Ossétie du Sud a demandé son rattachement à l'Ossétie du Nord, laquelle relève de la Fédération de Russie. Les espoirs placés par la Géorgie dans le transit du pétrole de la mer Caspienne n'ont été que partiellement récompensés. En 1998, le terminal géorgien de Soupsa, sur la mer Noire, pourrait jouer un rôle important. Malgré les efforts du président Edouard Chevardnadzé, qui voudrait faire de son pays le centre nerveux d'une politique caucasienne dynamique, alors que se dessinent les contours d'une alliance privilégiée avec l'Azerbaïdjan et l'Ukraine, la question des relations avec la Russie reste centrale (règlement des questions de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud). Rappelons qu'aux termes de la résolution 858, signée en août 1993, une Mission d'observation des Nations unies est présente en Géorgie ; la « Monug » est forte de 116 hommes.

III. 3. 4. La République du Kazakhstan ;

L'économie kazakhe s'est stabilisée à partir de 1996 (croissance de 1%, inflation ralentie autour de 29% contre 180% en 1995 et 2 500% en 1994), le déficit budgétaire représentant 2,8% du PIB. La privatisation de l'économie s'accélère et les investisseurs étrangers privilégient cette république au sein de la CEI (3,5 milliards de dollars depuis 1992). La mise en oeuvre de l'accord quadripartite sur l'intégration économique, signé le 29 mars 1996 entre la Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et la Biélorussie, a été lente. Le développement de la coopération au sein de l'Organisation de Coopération Economique (OCE) (cf. annexe A) a été entravé par la situation de guerre civile prévalant en Afghanistan. Le Kazakhstan, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan visent à créer, avant la fin de 1998, un espace économique commun.

III. 3. 5. Le Turkménistan ;

Face à une crise économique grave et sous la pression du Fonds Monétaire International (FMI), l'espoir du Turkménistan réside dans l'exportation massive de gaz naturel -les réserves placeraient le pays au troisième rang mondial-, sans passer par la Russie. Par conséquent, le gouvernement turkmène a signé plusieurs accords avec la société américaine Unocal pour la construction d'un gazoduc passant par l'Afghanistan (cela correspond à la stratégie américaine d'isolement systématique de l'Iran). Une partie de la production de coton est évacuée par la voie ferrée iranienne reliant le Turkménistan à Bandar-Abbas. Le projet de construction d'un gazoduc Turkménistan-Iran, avec possibilité de lien Iran-Turquie, s'est heurté au refus américain, en raison des investissements réalisés en Iran (loi d'Amato-Kennedy ; cf. annexe A).

III. 3. 6. La République islamique d'Iran ;

De par sa situation et son isolement systématique recherché par les Etats-Unis, les exportations d'hydrocarbures constituent pour l'Iran une carte majeure dans la région.

III. 3. 7. La Fédération de Russie ;

La problématique russe est développée au paragraphe IV.2. ci-après.

III. 4. Les organisations régionales ;

Les organisations régionales les plus connues ou de créations les plus récentes sont la CEI, le D-8, l'OCC, l'OCE et le ZCEMN. Elles sont décrites en détail en annexe A.

Depuis 1992, aucune de ces organisations n'a été un lieu de négociation véritable : tout au plus ont-elles été un forum politique. Et si des questions comme les statuts du Karabakh et de la mer Caspienne y ont été abordées, aucune n'a abouti.

III. 5. Le Produit intérieur brut (PIB) des Etats de la région ;

L'annexe B compare le PIB de ces Etats à celui, mieux connu, de la France.

IV - La région de la Caspienne et le reste du monde

Un Centre de coopération pour l'énergie a été ouvert récemment ; il intéresse l'Union européenne et les pays de la zone économique de la mer Noire (Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Géorgie, Grèce, Moldavie, Roumanie, Russie, Turquie et Ukraine). Il a pour objectif la modernisation des industries énergétiques de la région. Il mènera des projets-pilotes et préparera l'unification des structures régionales des pays de la mer Noire avec celles de l'Union européenne. Parmi ces projets figure le programme « Synergy », concernant la liaison par oléoduc entre Bourgas et Alexandroupolis. D'après monsieur Papoutsis, Commissaire européen à l'énergie, « les Balkans constituent aujourd'hui le plus grand défi géopolitique et économique pour l'Europe, la coopération dans le secteur énergétique ayant toujours servi de base aux relations économiques et politiques » ; l'espace balkanique et son environnement proche deviendront inévitablement une zone de coopération entre l'Est et l'Ouest.

IV. 1. Les intérêts américains ;

La politique américaine en Asie centrale repose sur trois impératifs :

- isoler l'Iran à tout prix ;
- ne pas s'opposer directement à la Russie ;
- se placer en première ligne pour l'exploitation des réserves pétrolières de la mer Caspienne.

La politique américaine est toute en nuances pour ménager ses intérêts et les susceptibilités des nations riveraines. En particulier, les américains cherchent à se prémunir d'une convergence d'intérêts renforcée entre la Russie et l'Iran. Ils considèrent que l'Azerbaïdjan est le pivot de la région dans l'équation de la Caspienne : pour s'arroger la part du lion dans l'exploitation pétrolière, Washington accepte sans difficulté de faire droit aux demandes de Moscou concernant la passage des oléoducs (au détriment de l'Iran et indirectement de la Turquie), mais s'oppose à toute prise d'intérêts, même symbolique, de l'Iran dans le consortium pétrolier. Ce recentrage des intérêts américains s'est fait au détriment de la Turquie, pays conduisant une politique trop antagonique vis-à-vis de la Russie.

La présence américaine à Bakou est massive : le poids économique des Etats-Unis est recherché désespérément par les pays de la Transcaucasie souhaitant une ouverture vers l'Occident et une assistance économique.

IV. 2. La problématique russe ;

Depuis l'éclatement de l'URSS, le nombre de ports par lesquels le pétrole et les produits pétroliers russes peuvent être acheminés vers l'étranger s'est brutalement restreint et les exportateurs russes de pétrole se sont trouvés confrontés à un problème nouveau pour eux : le paiement de droits de transit et taxes portuaires (port ukrainien d'Odessa en particulier), qui s'élèvent à un montant de 2 milliards de dollars par an. Les Russes envisagent donc de construire de nouveaux ports et de moderniser les infrastructures et terminaux existants, dont Novorossiisk sur la mer Noire. L'évolution de la réglementation, édictée par la Turquie, concernant le franchissement limitatif des détroits du Bosphore rend ce problème russe encore plus crucial. L'économie russe a besoin de l'écoulement sans problème du pétrole et du gaz sur le marché international comme gage de son indépendance commerciale (les exportations énergétiques représentent 50% des recettes en devises). Enfin, les réticences russes quant à la révision du statut de la Caspienne sont cohérentes avec

les difficultés d'exploitation et d'acheminement des ressources de cette région. Il va sans dire que la Russie souhaite vivement maintenir son hégémonie dans une région qui se trouve au centre d'affrontements larvés ou déclarés, liés au transport de l'or noir. Depuis le XVIème siècle, la Russie tente d'obtenir un accès aux « mers chaudes » (Méditerranée et golfe Persique) par la mer Noire et la mer Caspienne.

La Russie a proclamé l'ensemble de l'ex-URSS « sphère de ses intérêts vitaux » et les anciennes frontières « son périmètre de sécurité minimal ». La Russie se recentre en effet sur l'Eurasie et donne la priorité à la réorganisation de l'ancien espace soviétique comme clé du redressement et d'un retour en force sur la scène internationale. Le récent « Plan stratégique concernant les relations de la Russie avec les Etats membres de la CEI » (septembre 1995) est particulièrement explicite sur ce sujet.

IV. 3. La France et le Caucase ;

Dans cette région du monde, le seul allié de la France est la Turquie, par le truchement de l'OTAN ;

La France entretient des liens avec la Géorgie, par l'entremise de son président, M. Edouard Chevarnadzé ;

Pour l'avenir proche, une alliance entre l'Azerbaïdjan et la Turquie fait peu de doute. La France ne s'y opposerait pas, mais elle s'assurerait du règlement du problème arménien (occupation du Haut-Karabakh) et d'un pacte compatible avec les positions russes et iraniennes. En particulier, la France doit empêcher une confrontation russo-turque au sujet de l'exploitation du pétrole azéri et souhaite éviter un isolement absolu de l'Iran (les américains tolèrent que les iraniens vendent du gaz turkmène).

Au bilan, l'axe actuel de la politique française dans la région s'articule autour d'une entente entre la Turquie et l'Azerbaïdjan sans confiner les arméniens dans leur isolement et sans s'attirer les foudres de la Russie.

IV. 4. La Transcaucasie et les compagnies étrangères ;

Le développement de la Transcaucasie semble être à la remorque des effets du poids économique des grandes compagnies étrangères d'exploitation de l'énergie. Ainsi, l'Azerbaïdjan a signé un contrat de 7,5 milliards de dollars avec un consortium de douze compagnies internationales : cinq entreprises américaines (Amoco, Penzoil, Unocal, Mac Dermott et Exxon), deux britanniques (B.P. et Ramco), une russe (Kukoil), une norvégienne (Statoil), une turque (Turkish Petroleum - TPAO), une saoudite (Delta Nimr) et la compagnie pétrolière nationale d'Azerbaïdjan (Socar). Notons au passage l'absence d'une compagnie française. Le contrat concerne les trois champs pétrolifères Azéri, Chiraq et Guneshli. Leur production estimée serait de l'ordre de 3 milliards de barils pour les vingt prochaines années. Le Kazakhstan, quant à lui, a créé une société mixte avec la participation de la compagnie américaine Chevron, au capital de 20 milliards de dollars, pour le développement du champ pétrolifère de Tengouiz, pendant quarante ans (entre 6 et 9 milliards de barils au total).

D'une manière générale, le Caucase reste une zone trop instable pour susciter vraiment l'intérêt des pays non limitrophes peu soucieux d'entrer dans un nouveau guépier de type yougoslave et de disputer à la Russie son rôle de gendarme régional. Après quelques tentatives de médiation via l'ONU ou la CSCE,

les pays occidentaux semblent se résigner à laisser Moscou mener une politique d'instabilité contrôlée pour maintenir son emprise.

V - Enjeux géostratégiques de la Caspienne

V. 1. Des réserves considérables ;

Pour le pétrole, les gisements locaux de la Transcaucasie sont de taille variable mais nombreux : on en compte par exemple un en Arménie, 93 en Azerbaïdjan, 16 en Géorgie et un à la frontière géorgo-azérie. On distingue deux types de réserves : les réserves continentales (« onshore ») et les réserves marines (« offshore ») de la Caspienne. A ce jour, 7% des réserves offshore ont été prospectées. Généralement, les gisements terrestres sont plus petits que les gisements marins.

Les réserves les plus abondantes se trouvent en Azerbaïdjan. Producteur dès le début du siècle, époque à laquelle il fournissait la moitié de la production mondiale de pétrole, et prédécesseur de la Sibérie au rang des principaux producteurs de l'URSS (70% de la production en 1940), l'Azerbaïdjan possède l'essentiel de ses réserves récupérables en « offshore » (6,5 et 8 milliards de barils). La production actuelle provient essentiellement de gisements situés au large de Bakou. Mais si les champs exploités arrivent aujourd'hui à épuisement, ils disposent de réserves en eaux profondes, notamment dans la partie orientale de la Caspienne. Les richesses décelées au large de Bakou, qui n'ont pas toutes été explorées, semblent très prometteuses, bien qu'une certaine incertitude demeure sur leur évaluation : pour leur partie récupérable, elles s'élèveraient à 25-27 milliards de barils, selon l'Agence internationale de l'énergie. Elles seraient équivalentes aux réserves prouvées de l'Irak. Les réserves potentielles à découvrir varient, selon les mêmes sources, de 15 à 100 milliards de barils.

Le Proche-Orient détient les deux tiers des réserves mondiales prouvées en hydrocarbures soit 135 milliards de tonnes. Ainsi, les réserves du Kazakhstan pourrait le placer en troisième position, après le golfe Persique et la Sibérie.

En ce qui concerne le gaz naturel, la CEI et le Proche-Orient détiennent chacun 30% des réserves. Le Turkménistan, avec 2500 milliards de mètres cubes, est le deuxième producteur de la CEI après la Sibérie.

V. 2. L'acheminement de l'énergie ;

Les investissements envisagés par les Occidentaux dépendent directement de l'existence de moyens d'exportation de l'or noir : actuellement, la seule voie existante pour exporter le pétrole de la Caspienne est un oléoduc vétuste qui alimente le cœur de la Russie et le port de Novorossiisk à partir du Kazakhstan.

Pour l'acheminement du pétrole à l'exportation, quatre grandes directions sont a priori possibles : - la « route du Nord », qui ménage les intérêts russes ;

- la « route de la Méditerranée », qui ménage les intérêts turcs ;

- la « route par l'espace balkanique », qui ménage les intérêts grecs ;

- les routes du Sud et du Sud-Est, qui mettent l'Iran ou l'Afghanistan et le Pakistan à contribution.

La « route du Nord », défendue avec acharnement par la Russie, est un projet d'oléoduc aboutissant à Novorossiisk, via le Daguestan. L'oléoduc existe déjà, ce qui n'est pas un mince avantage, mais il a été rendu inexploitable en raison du « pompage » pratiqué par la mafia en territoire tchéchène (chacun comprendra mieux, s'il en était besoin, l'insistance de la Russie à ne pas reconnaître l'indépendance de la Tchétchénie proclamée en 1991). Sa remise en état est estimée à 45 millions de dollars, pour une capacité de l'ordre de 17 millions de tonnes de pétrole par an. Ce projet paraît être le plus économique et le plus rapide à mener à bien.

La « route de la Méditerranée », défendue par la Turquie, passerait à travers la Géorgie puis la Turquie et aboutirait au port turc de Ceyhan sur la mer Méditerranée (avec une déviation éventuelle vers Batoumi, en mer Noire). L'avantage de cette solution par rapport à la précédente est multiple : Ceyhan est le port où débouche l'oléoduc irakien, fermé par la Turquie en 1990, il peut recevoir des navires de 300 000 tonnes et il est ouvert 365 jours par an contrairement à Novorossiisk parfois fermé à cause des intempéries. C'est une façon sûre de désengorger le trafic du Bosphore et de diminuer les risques de dégâts écologiques dans les détroits (depuis 1960, le nombre de navires empruntant le Bosphore a augmenté de 150% et leur tonnage de 400%). En revanche, cet oléoduc de 1600 km ne transporterait que le pétrole azerbaïdjanais (10 millions de tonnes par an), pour un coût élevé et en traversant des zones de peuplement kurdes, à risques.

La « route par l'espace balkanique » est un contournement de la solution turque ; elle rendrait service aux Russes pour privilégier la « route du Nord » par rapport à la « route de la Méditerranée » et comblerait les Grecs, trop heureux de damer le pion à leurs éternels rivaux. Cette nouvelle route consisterait en un oléoduc reliant le port bulgare de Bourgas, en mer Noire, à celui d'Alexandroupolis, sur la mer Egée. Le port de Bourgas possède des réservoirs d'une capacité de 600 000 tonnes de pétrole, celles d'Alexandroupolis devrait atteindre bientôt 1 200 000 tonnes avec des équipements comparables à ceux existant au Canada ou en Norvège, minimisant les risques de grande pollution et respectant l'environnement. Les Russes ont signé un mémorandum le 15 juin 1995 avec leurs deux nouveaux partenaires et reconnu de facto la haute importance de la jonction Bourgas-Alexandroupolis pour leurs intérêts.

Les routes du Sud et du Sud-Est, qui mettent l'Iran ou l'Afghanistan et le Pakistan à contribution sont à corréliser avec la politique d'isolement de l'Iran entretenue par les Etats-Unis. Le projet iranien consiste à relier Bakou, la capitale de l'Azerbaïdjan, à Abadan sur le golfe Persique. Pour l'instant, ce projet n'est pas prêt d'aboutir. En revanche, les Iraniens ont judicieusement investi dans une ligne de chemin de fer entre l'Océan Indien et l'Asie centrale. Le dernier tronçon de cette voie commerciale a été inauguré le 17 mars 1995 par les présidents du Turkménistan, du Kirghizistan, de l'Arménie, de l'Afghanistan, de la Géorgie et de l'Ouzbékistan réunis à Bandar-Abbas. Cette voie ferrée a de fortes chances de devenir la voie d'approvisionnement privilégié de l'Asie centrale lorsque les richesses énergétiques de ces pays commenceront à être exploitées par les compagnies occidentales. L'axe américain qui contournerait l'Iran par l'Est n'est pas encore matérialisé ; cependant, l'investissement politique américain en Ouzbékistan, en Afghanistan et au Pakistan représente peut-être la première pierre d'un réseau d'acheminement de l'énergie par la rive orientale de la Caspienne et jusqu'à l'Océan Indien.

A titre d'illustration, l'exemple azerbaïdjanais est développé en annexe C.

VI - Conclusion

Les pays formant le coeur de l'Eurasie et entourant les mers intérieures que sont la mer Noire et la mer Caspienne ont retrouvé une existence indépendante depuis la chute du mur de Berlin et l'éclatement de l'Union soviétique.

L'acheminement du pétrole en toute sécurité est essentiel pour les pays producteurs, pour les consommateurs et les clients que sont les pays de l'Europe de l'Ouest soucieux de réduire leur dépendance à l'égard du Moyen-Orient, et pour les compagnies américaines déjà parties prenantes dans l'exploitation des champs pétrolifères de la Caspienne. Les conditions pour garantir cette sécurité comprennent un « code de bonne conduite » de la part des pays riverains. Ils ne doivent pas en particulier appartenir à la liste noire des Etats terroristes ou être exposés au terrorisme (c'est le cas de la Turquie dont les projets d'oléoducs sont fragilisés par les agissements d'origine kurde ou islamiste).

Actuellement, l'Azerbaïdjan exporte peu de pétrole et sa production pourrait dans quelques années s'élever à 30 millions de tonnes. Celle du Kazakhstan, qui a atteint 20,5 millions de tonnes en 1995, devrait se situer en 2000-2005 entre 40 et 50 millions de tonnes. Le Turkménistan a produit seulement 4,7 millions de tonnes en 1995, mais possède d'importantes réserves.

En réalité, depuis 1980, aucun gisement d'importance n'a été découvert et la compagnie pétrolière française Elf, après avoir dépensé en forage 200 millions de dollars, s'est retirée de la partie Nord de la mer Caspienne. En tout état de cause, il semble certain que les réserves de cette dernière soient moins importantes que celles du Golfe Persique, mais dépassent celles de l'Alaska ou de la mer du Nord.

Les grandes manoeuvres pétrolières qui ont déjà commencé au coeur de l'ex-Union soviétique sont sous-tendues par des intérêts divergents, parfois même conflictuels, se focalisant notamment sur le transport des hydrocarbures, source de gain et de pouvoir incontestable.

Les Américains, sans les capitaux desquels aucune exploitation d'envergure n'est imaginable, sont un interlocuteur incontournable même si leur attitude vis-à-vis de l'Iran est irrationnelle.

La Transcaucasie deviendra-t-elle un pont entre l'Asie et l'Europe comme au temps splendide, et pas si lointain, des caravanes ? Pour l'instant, et au moins pour ce qui concerne les pays riverains de la mer Caspienne, il s'agit plus du « chacun pour soi » que de la « nouvelle route de la soie ». Les réseaux commerciaux que ces Etats veulent tisser sont loin d'acheminer la précieuse étoffe : les économies émergentes tournent autour des oléoducs, gazoducs, voies ferrées, lignes à haute tension et terminaux portuaires. Est-ce la chance ou l'intérêt de l'Europe ? Le déplacement vers l'Est du centre de gravité de l'économie du XXIème siècle ne pourrait-il pas être un facteur déterminant de l'extension de l'Union européenne vers les actuels « laissés-pour-compte » de la construction européenne : Roumanie, Bulgarie et Moldavie, voire Ukraine, Géorgie, Arménie et surtout Turquie et Russie ? Notre Europe est-elle d'ailleurs en mesure de tirer avantage des restructurations régionales qui s'amorcent autour de la mer Noire et surtout autour de la mer Caspienne ?

ANNEXES

ANNEXE A

La loi américaine D'Amato-Kennedy : elle est votée le 5 août 1996 pour cinq ans, elle n'a encore jamais été appliquée. Elle interdit tout investissement étranger (de plus de 40 millions de dollars la première année, 20 millions les quatre années suivantes) dans le pétrole et le gaz en Iran et en Libye, considérés comme les principaux pourvoyeurs de fonds du terrorisme international.

Le statut de la mer Caspienne : le régime de droit international qui la concerne a été défini par les accords soviéto-iraniens de 1921 et 1940 ; la Caspienne n'est pas considérée comme une mer intérieure, mais comme un lac par les Russes. Les normes internationales de droit maritime ne peuvent donc pas s'y appliquer (le canal Volga-Don ne peut pas être considéré comme une ouverture sur l'océan). De toute façon, aucun des cinq Etats riverains n'a ratifié la convention des Nations Unies de 1982, dite de « Montego Bay », déterminant l'étendue des droits des Etats côtiers. Quant aux Etats-Unis, partie prenante dans les projets azerbaïdjanais par le biais de plusieurs sociétés pétrolières, ils seraient mal inspirés d'invoquer ce texte pour accélérer l'entrée en vigueur des contrats, dans la mesure où, eux non plus, ne l'ont pas ratifié. Conformément à la déclaration d'Alma-Ata - devenue Almaty - du 21 décembre 1991, les membres de la CEI riverains (Kazakhstan, Azerbaïdjan, Turkménistan) s'engagent à respecter les engagements internationaux conclus par l'ex-Union Soviétique. La législation ne prévoit pas de délimitation par zone : la liberté de navigation doit être assurée sur toute la Caspienne, de même pour la pêche, sauf dans une zone de 10 miles d'eaux territoriales où la pêche est réservée aux Etats riverains (les eaux territoriales ont été portées à 20 miles pour la pêche par l'accord d'Ashkhabad, sauf pour l'Azerbaïdjan qui n'a pas accepté). Les Russes sont d'accord sur le fait que le régime de la Caspienne doit être amélioré, mais, selon M. Zaitsev, « la conservation de ce bassin unique au système écologique très fragile » implique une concertation entre les Etats riverains, tant pour l'exploitation des ressources minières que pour la pêche. A cet égard, l'attitude des Etats-Unis qui veulent exclure l'Iran de l'exploitation pétrolière est inacceptable pour faire évoluer ce statut. Le problème des divergences de vue sur le statut de la Caspienne entre la Russie et l'Azerbaïdjan a été examiné à plusieurs reprises. Il existe des accords sur la pêche et sur la navigation, mais le problème demeure entier pour l'exploitation des ressources pétrolières. Un comité de coordination des Etats riverains de la mer Caspienne a été créé en octobre 1994 à Moscou par la Russie, l'Iran, le Turkménistan et le Kazakhstan. L'Azerbaïdjan a refusé de participer, craignant que ce comité ne se mêle de l'exploitation des gisements pétroliers situés dans « sa zone économique ». Par la suite, le Kazakhstan s'est retiré à son tour. Un autre projet d'accord sur la protection et l'exploitation des ressources halieutiques n'a pu aboutir faute de l'assentiment azerbaïdjanais. Moscou s'inquiète de plus en plus de l'exploitation unilatérale par les Etats riverains des ressources de la mer Caspienne, ainsi que de la part de plus en plus importante que prennent les compagnies occidentales dans cette exploitation.

Le groupe de Minsk : En mars 1992, le Conseil des ministres des Affaires étrangères des pays membres de la CSCE décide que cette dernière doit jouer un rôle primordial dans le règlement du conflit du Haut-Karabakh ; à cet effet, il annonce

la préparation d'une conférence internationale qui doit se dérouler, en juillet 1992, à Minsk. Cette conférence doit en principe réunir onze Etats : deux Etats transcaucasiens (Azerbaïdjan et Arménie), deux pays membres de la CSCE ayant des frontières communes avec eux (Turquie et Russie), la Tchécoslovaquie, l'Allemagne, la Suède, la Biélorussie, les Etats-Unis, la France et l'Italie. La conférence n'aura pas lieu, la CSCE étant impuissante à faire cesser les opérations militaires et à amener les belligérants à la table des négociations. Néanmoins, ces onze pays du groupe de Minsk tiendront un certain nombre de réunions préparatoires. La conférence n'a pas pu avoir lieu, tout d'abord en raison du refus de Bakou d'admettre une délégation des Arméniens du Haut-Karabakh, puis, après les succès militaires arméniens au Haut-Karabakh, du refus d'Erevan de restituer les territoires occupés et de laisser rentrer les réfugiés, deux préalables de Bakou. En 1993, le groupe de Minsk poursuit ses efforts en adoptant une approche plus pragmatique, en dressant notamment une liste de mesures de confiance et en donnant un rôle central à la Russie.

Les organisations régionales :

D-8. (Developing-8) : Cette organisation de coopération économique et commerciale a été créée le 15 juin 1997 à Istamboul par huit pays islamiques (Bangladesh, Egypte, Indonésie, Iran, Fédération de Malaisie, Nigéria, Pakistan et Turquie).

CEI (secrétariat à Minsk, Biélorussie) : La Communauté d'Etats indépendants ou Commonwealth of Independent States, CIS, est issue du démantèlement de l'URSS fin 1991. A l'exclusion des trois pays baltes, elle regroupait à la mi-1997 toutes les anciennes républiques : Russie, Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Azerbaïdjan, Géorgie, Arménie, Kazakhstan, Ouzbékistan, Kirghizistan, Turkménistan et Tadjikistan.

OCE (siège à Téhéran) : L'Organisation de coopération économique a été créée en 1985 par la Turquie, l'Iran et le Pakistan. Elle regroupe aussi, depuis 1992, l'Afghanistan et les six républiques « musulmanes » de l'ex-URSS : Azerbaïdjan, Kazakhstan, Ouzbékistan, Kirghizistan, Turkménistan et Tadjikistan.

OCC : L'Organisation de coopération de la mer Caspienne, même si elle ne compte pas à proprement parler d'institutions, rassemble périodiquement les cinq Etats riverains. Créée en 1992, cette organisation impulsée par l'Iran a pour objectif principal de faciliter les échanges commerciaux, mais elle traite aussi de la protection de l'environnement, de la navigation, du développement des infrastructures portuaires, de la prospection et de l'exploitation des ressources marines.

ZCEMN : La Turquie, reprenant une ancienne idée du président Özal, crée la Zone de coopération économique de la mer Noire, à Istamboul, en juin 1992. L'intégration au sein de cet organisme de deux pays transcaucasiens non riverains de la mer Noire - l'Arménie et l'Azerbaïdjan - montre que la ZCEMN est moins centrée sur l'espace maritime que l'OCC et qu'elle vise surtout à créer un marché commun et à favoriser le développement économique des pays membres (Roumanie, Bulgarie, Grèce, Albanie, Turquie, Russie, Ukraine, Moldavie, Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie). On notera que les problèmes régionaux abordés par cette institution ne porte pas sur le développement spécifique de la Transcaucasie.

ANNEXE B

Les Etats de la région

Pays : **République d'Arménie** (indépendance : 21.09.91), membre de la CEI, capitale Erevan

Chef de l'Etat : Levon Ter Petrossian (élection du 16.10.91)

Chef du gouvernement : Robert Kotcharian (depuis le 20.03.97)

Président du Parlement : Babken Ararktsian

Ministre des Affaires étrangères : Alexandre Arzoumanian

Monnaie : dram (au 11.07.97, 100 drams = 1,22FF)

Langues : arménien (off.) et russe

Pays : **République azerbaïdjanaise**, membre de la CEI, capitale Bakou

Nature du régime : présidentiel

Chef de l'Etat : Gueïdar Aliev (élection du 03.10.93)

Chef du gouvernement : Artor Rasizadé (depuis le 19.07.96)

Président du Parlement : Mourtouz Aleskerov

Ministre des Affaires étrangères : Hasan Hassanov

Monnaie : manat (au 11.07.97, 100 manats = 0,15FF)

Langues : turc (off.), russe et arménien

Pays : **République de Géorgie**, membre de la CEI, capitale Tbilissi

Nature du régime : présidentiel

Chef de l'Etat : Edouard Chevardnadzé (depuis le 07.03.92, élu le 05.11.95)

Chef du gouvernement : Niko Lekichvili (depuis décembre 95)

Président du Parlement : Zurab Jvania

Ministre des Affaires étrangères : Irakli Menagrachvili

Monnaie : lari (au 11.07.97, 1 lari = 6,06FF)

Langues : géorgien (off.), russe, abkhaze, ossète, arménien et turc

Pays : **République du Kazakhstan**, membre de la CEI, capitale Almaty (ex-Alma-Ata)

Chef de l'Etat : Noursultan Nazarbaïev (depuis Décembre 1991)

Chef du gouvernement : Akejan Kajegueldine

Ministre des Affaires étrangères : Kasimjomart Tokaïev

Monnaie : tengue (au 11.07.97, 100 tengues = 7,91FF)

Langues : kazakh (langue d'Etat), russe (off.), allemand, ukrainien et coréen

Pays : **Turkménistan** (indépendance le 27.10.91), membre de la CEI, capitale Achkhabad

Nature du régime : présidentiel

Chef de l'Etat : Separmourad Nyazov

Monnaie : manat (au 10.01.97, 1 manat = 1,32FF)

Langues : turkmène et russe

Pays : **République islamique d'Iran** (1 648 000 km², 3 fois la France), capitale Téhéran

Chef de l'Etat : Ali Khameneï, guide de la Révolution (depuis juin 89)

Chef du gouvernement et président de la République : Mohammad Khatami (depuis mai 97)

Chef de l'Assemblée pour la défense de la raison d'Etat : Ali Akbar Hachemi Rafsandjani

Nature du régime : fondé sur les principes de l'éthique de l'islam, combinés à quelques éléments de démocratie parlementaire

Partis politiques : malgré l'article 26 de la Constitution autorisant la formation de partis, il n'y en a pas à proprement parler. Le régime repose sur un système de factions : Société du clergé combattant (droite conservatrice) ; Association des clercs combattants et Alliance de la ligne de l'Imam (rassemblant la gauche), Serviteurs de la reconstruction (rafsandjanistes).

Opposition : Organisation des mojahedin du peuple (en exil et sans réelle audience en Iran)

Monnaie : rial (au 31.03.97, 100 rials = 0,32FF)

Langues : persan (off.), kurde, turc azéri, baloutchi, arabe, arménien,...

Pays : **Fédération de Russie** (17 075 400 km², 31 fois la France, ¼ de l'ex-URSS), membre de la CEI, capitale Moscou

Nature de l'Etat : république fédérale, comportant 89 « sujets de la Fédération »

Chef de l'Etat : Boris Eltsine (élu le 12.06.91, réélu le 03.07.96)

Premier ministre : Victor Tchénomyrdine (depuis déc.92, reconduit en juil.96 et le 17.03.97)

Principaux partis politiques : Parti communiste de la Fédération de Russie (G. Ziouganov) ; « Notre maison la Russie » (V. Tchénomyrdine) ; Parti libéral-démocrate (V. Jirinovski) ; Iabloko (G.Iavlinski)

Monnaie : rouble (au 11.07.97, 100 roubles = 1,105FF)

Langues : russe (langue officielle d'Etat), bachkir, tatare, tchéchtène,...

Souveraineté contestée : La république de Tchétchénie s'est autoproclamée indépendante le 01.11.91

Produit intérieur brut (PIB) des Etats (chiffres de 1995) ;

Rang - Pays	PIB par habitant (\$)		Part du total mondial (%)	Taux de croissance annuel			Taux d'investissement (% du PIB) entre 1993 et 1995
	à parité de pouvoir d'achat	aux taux de change courants		1975-85	1985-95	1996	
14 - France	21 030	24 990	4,23	2,25	2,15	1,3	18,1
114 - Arménie	2 260	730	0,01	6,31	-8,86	6,6	10,7
139 - Azerbaïdjan	1 460	480	0,01	..	-13,99	1,3	..
137 - Géorgie	1 470	440	0,01	5,42	-14,77	10,5	2,2
100 - Kazakhstan	3 010	1 330	0,06	..	-6,77	5,2	23,9
93 - Turkménistan	3 469	920	0,01	..	-10,6	-3,0	..
63 - Iran	5 470	0,59	1,86	7,8	23,0
74 - Russie	4 480	2 240	0,97	3,81	-4,14	-4,0	22,8

Nota Bene : l'inscription « .. » signifie que les valeurs ne sont pas connues. Hormis dans le cas de l'Iran, pays écarté du marché international par les Etats-Unis, la non-communication de ces données prouve, s'il en était encore besoin, l'intégration seulement partielle de ces jeunes Etats dans le concert des Nations.

ANNEXE C

L'exemple azerbaïdjanais ;

L'accord signé entre le consortium international (cf. IV. 4.) et l'Azerbaïdjan s'accompagne d'un projet d'oléoduc qui risque de menacer le monopole de la Russie sur les transports de pétrole dans cette région. Un accord cadre a été signé en mars 1993 entre Ankara et Bakou pour la construction d'un oléoduc de 1600 km jusqu'au terminal de Yumurtalik sur la Méditerranée.

Plusieurs trajets sont envisagés :

- Azerbaïdjan - Iran - Turquie - Méditerranée ;
- Azerbaïdjan - Géorgie - Turquie - Méditerranée ;
- Azerbaïdjan - Arménie - Turquie - Méditerranée ;
- Azerbaïdjan - Novorossiisk - mer Noire.

Les Occidentaux hésitent à faire transiter le pétrole brut azéri par l'Iran, mais le transit par l'Arménie ou la Géorgie pose également problème compte tenu de l'insécurité qui règne dans ces pays.

L'aggravation de la crise économique en Azerbaïdjan et l'instabilité générale du Caucase encourage les autorités de ce pays à accélérer la mise en oeuvre des contrats d'exploitation du pétrole.

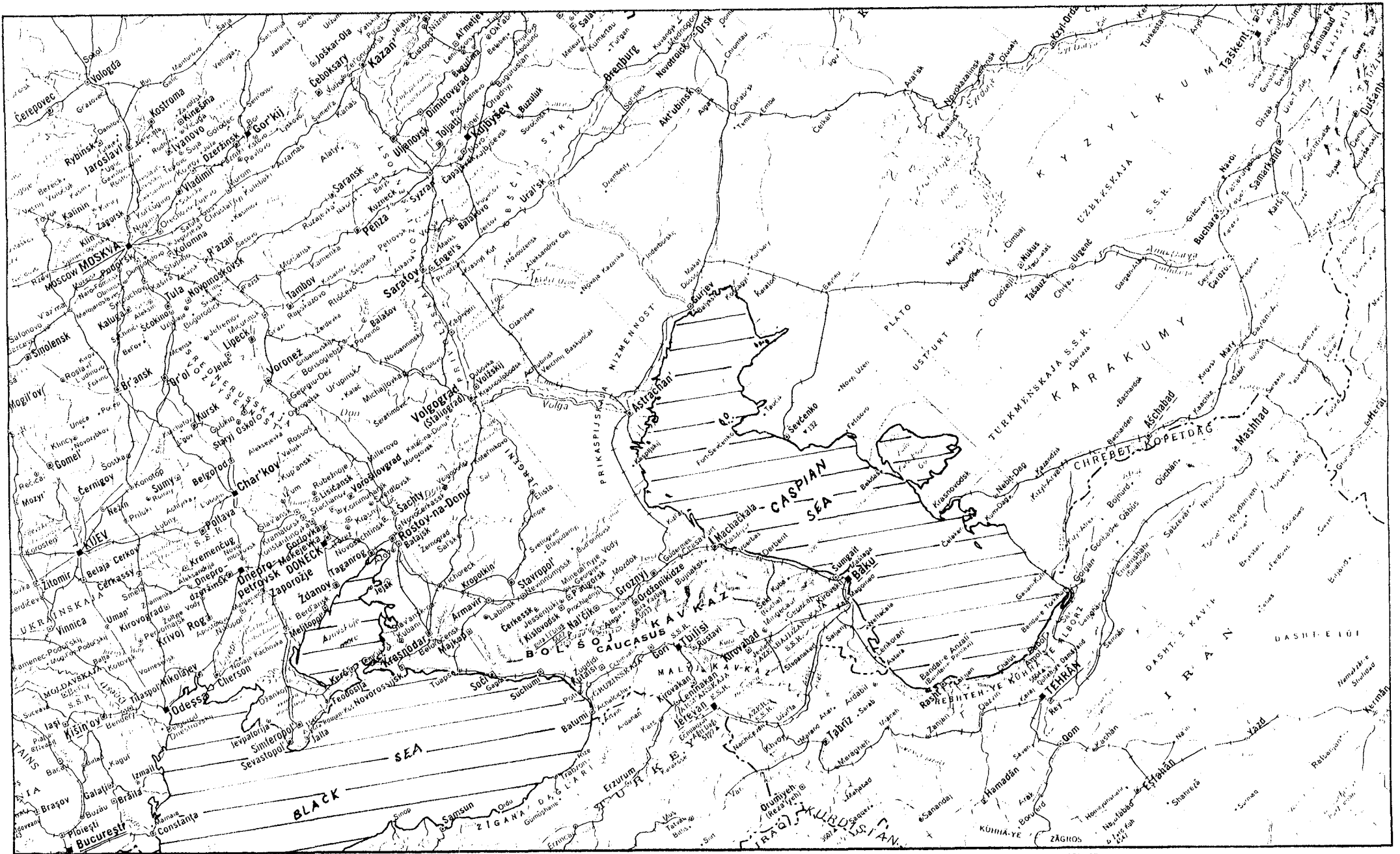
Alternatives d'acheminement du pétrole d'Azerbaïdjan vers la Méditerranée :

Oléoducs	Longueur totale (km)	Coût de l'investissement (dollars)	Coût du transport (dollars par tonne)	Longueur par pays (km)
Azerbaïdjan - Géorgie - Turquie (Ceyhan/ Méd.)	2000	4,8 milliards	24	1200 250 1200
Azerbaïdjan - Géorgie (Batoumi / mer Noire)	800	1,8 milliards	9	400 400
Azerbaïdjan - Russie (Novorossiisk / mer Noire)	1300	2 milliards	10	200 1100
Bulgarie - Grèce (Bourgas/ Alexandroupolis)	275	700 millions	3,5	145 130

ANNEXE D

Bibliographie :

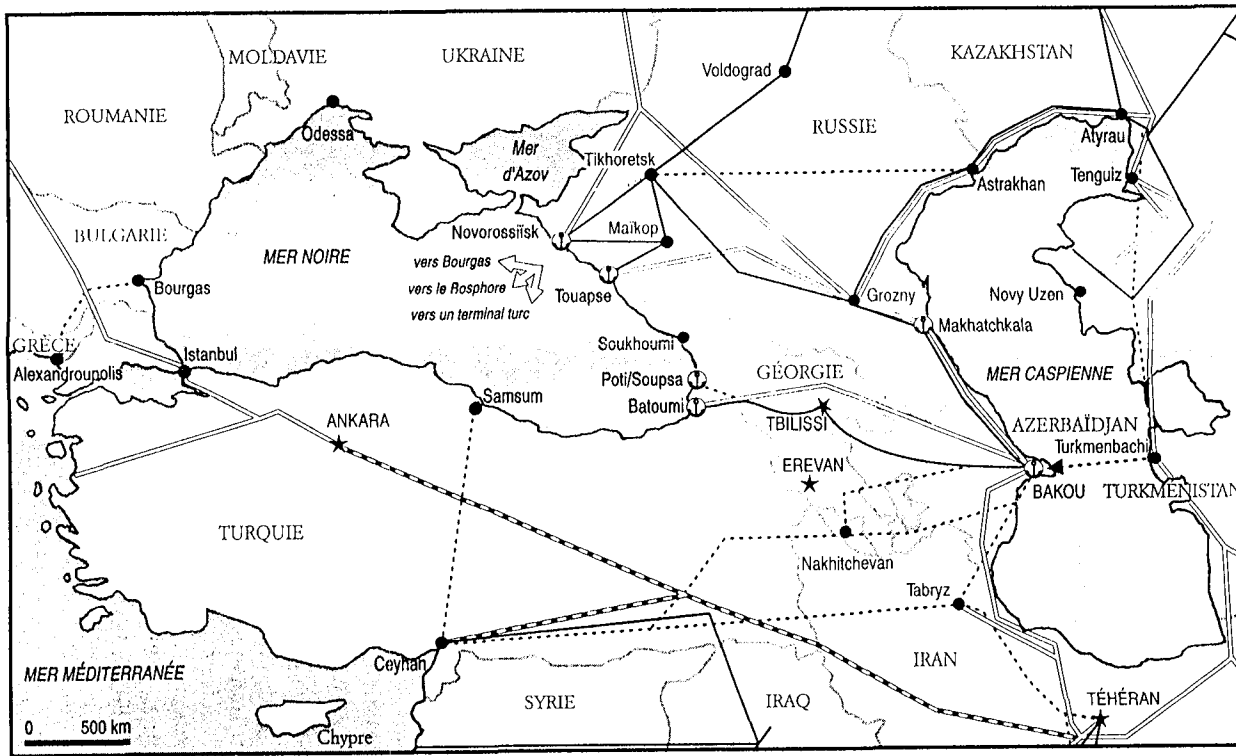
- Les Echos, du mercredi 12 novembre 1997, « Le point de vue » de Jean Mandelbaum .
- Le Monde, du mardi 30 septembre 1997, article de Dominique Gallois.
- Note 1208 DEF/DAS/SDQR/CDF du 27 mars 1995, « Statut de la mer Caspienne ».
- Le Figaro économique, édition du samedi 18 octobre 1997.
- Le Figaro économique, édition du mercredi 26 novembre 1997.
- Der Brief, supplément du numéro 1/96, article « Pétrole, Azerbaïdjan », FAZ du 7 novembre 1995.
- Bulletin du Centre d'analyse et de prévision du ministère des Affaires étrangères, numéro 65, hiver 1995/1996, « La politique américaine entre la Russie et l'Iran » par Olivier Roy.
- Bulletin d'études de la Marine du Centre d'Enseignement Supérieur de la Marine, numéro 8 de juillet 1996, « Guerre des oléoducs en mer Caspienne » par le capitaine de frégate Valentini.
- Le Courrier des pays de l'Est, numéro 411 du mois d'août 1996, « Le projet d'oléoduc Bourgas-Alexandroupolis : un enjeu géostratégique » par Minas Analytis.
- « Le monde contemporain », conférence prononcée par monsieur Adler à l'Ecole militaire le 10 octobre 1997.
- L'Etat du Monde, édition 1998, Editions La Découverte.
- « Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie - L'an V des indépendances », réalisation commune coordonnée par Roberte Berton Hogge et Marie-Agnès Crosnier, Editions « les études de la documentation française ».





NB : certains tronçons de voies ferrées sont fermés du fait du blocus.
 La frontière entre la Tchétchénie et l'Ingouchie n'a pas de tracé officiel.

Conduites et projets de conduites d'hydrocarbures dans le Caucase



- ★ Capitale d'État
- Frontières internationales
- Gazoduc
- Oléoduc
- - - Projets de gazoducs
- - - Projets d'oléoducs
- ⊙ Ports traitant les hydrocarbures